

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 28

N°210

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 18 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Sophie VALLY
Madame Leila TLILI
Monsieur Jean-François MONINO
Madame Danielle MARINO
Monsieur Fethi CHOUDER
Monsieur Marc RUER
Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Monsieur Pascal BEAUDET
Monsieur Kilani KAMALA
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Sozig NEDELEC
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Lionel DONNET
Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Madame Akoua Marie KOUAME
Madame Mériem DERKAOUI
Madame Thérèse MBONDO

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Monsieur Rachid ZAÏRI

Madame Ling LENZI

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Silvere Rozenberg

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine

OBJET : Signature de la convention de mandat avec la SPL Plaine Commune Développement pour la cession des bâtiments et de leur terrain d'assiette situés 95 boulevard Félix Faure sur la parcelle cadastré S 6.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2241-1 ;

Vu la Délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération de Plaine Commune en date du 24 juin 2003 approuvant la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) CANAL – Porte d'AUBERVILLIERS ;

Vu la convention d'intervention foncière conclue entre la Commune d'AUBERVILLIERS et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), au titre de laquelle ce dernier s'est porté acquéreur de l'ensemble immobilier situé 95 Boulevard Félix FAURE, à AUBERVILLIERS ;

Considérant que ce bien est situé à proximité immédiate du périmètre de la ZAC susvisée, et que son développement urbain harmonieux et efficace est une des conditions essentielles de la pleine atteinte des objectifs poursuivis par la ZAC ;

Considérant les spécificités du site du 95 Boulevard Félix FAURE et notamment la présence de plusieurs acteurs du monde associatif et économique sous conventions d'occupations précaires ;

Considérant que par application des stipulations de la convention d'intervention foncière susvisée, la durée de portage par l'EPFIF doit être limitée dans le temps et qu'il convient d'identifier pour l'ensemble du site, un projet d'aménagement compatible et cohérent avec la programmation de la ZAC CANAL, ainsi qu'un acquéreur à même de porter financièrement ce projet et de s'insérer dans la dynamique de renouvellement impulsée par la réalisation de la ZAC ;

Considérant que par sa connaissance du territoire et du projet de ZAC, et du fait de ses relations organiques avec la Commune, la Société Publique Locale (SPL) Plaine Commune Développement est à même de définir le projet de reprise approprié et d'accompagner la Commune dans la recherche d'un repreneur du site ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention de mandat relatif d'une part à une mission de définition d'un projet urbain et économique de reprise de l'ensemble immobilier situé 95 boulevard Félix FAURE à AUBERVILLIERS sur la parcelle cadastrée S6, et d'autre part, à un accompagnement à la négociation portant sur la cession de ces biens, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE la maire à signer ce projet au nom de la Commune avec la Société Publique Locale Plaine Commune Développement.

DIT que le montant des honoraires de la SPL s'établit à 97.050 (quatre-vingt dix-sept mille cinquante) euros hors taxes, comprenant les honoraires de la phase d'étude à hauteur de 23.400 (vingt-trois mille quatre cents) euros hors taxes et de 73.650 (soixante-treize mille six cent cinquante) euros hors taxes pour la phase de négociation.

Reçu en préfecture le : 19/10/18
Publié le : 19/10/18
Certifié exécutoire : 19/10/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

